



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E104856

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1994B00494

Siret : 395 151 806 00050

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 12625-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4954727104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4954727104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Raison sociale : SARL DAVID

14 PARC DES LIZARDAIS
35390 GRAND-FOUGERAY

Téléphone : 02 99 08 42 73

Portable : 06 30 76 94 66

Site Internet : www.sarldavid.fr

E-mail : david-sarl@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

DAVID SEBASTIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/05/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/05/2022
o Ventilation mécanique	06/05/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.